

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2022

Période de référence

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

293

Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)



Votre résultat total est **69/100**.

59 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus.

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

	MOINS DE 30 ANS	30 À 39 ANS	40 À 49 ANS	50 ANS ET PLUS
ouvriers	NC	NC	NC	NC
employés	-43,09%	25,58%	25,58%	-23,48%
techniciens et agents de maîtrise	5,35%	11,21%	-13,7%	-33,97%
ingénieurs et cadres	NC	NC	NC	NC

écart de rémunération par csp
(avant seuil de pertinence)



Récapitulatif

Votre résultat final est écart favorable aux femmes	5,5%
Votre note obtenue est	34/40

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

	FEMMES	HOMMES
taux de salariés augmentés	51,9%	46,7%

taux d'augmentation

Récapitulatif

Votre résultat en nombre équivalent de salariés* est écart favorable aux femmes	3.2
Votre note obtenue est	25/35

Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité



Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Récapitulatif

Votre résultat final est les femmes sont sur-représentées	1
Votre note obtenue est	0/10